

PLUi de Collonges-au-Mont-d'Or : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 26 mars 2026. Il délimite 66 zones, dont 42 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 avril 2026.

- Le PLUi de Collonges-au-Mont-d'Or s'applique dans sa version du 26 mars 2026 ; nous publions 3 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 66 zones : 42 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 3 agricoles (A) et 15 naturelles (N).
- Sur les 240 communes du Rhône dont nous publions le document, Collonges-au-Mont-d'Or occupe le rang 96 par le nombre de zones délimitées : 9 zones de plus que la médiane du département (58 zones).
- 242 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Collonges-au-Mont-d'Or depuis 2013, pour 676 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	66 zones
Zones urbaines (U)	42 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	3 zones
Zones naturelles (N)	15 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI GRAND LYON LA METROPOLE
Version du	26 mars 2026
Partition GPU	DU_200046977
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200046977/4f3ddc27a9611b4bc94fa161443b8e86/200046977_reglement_20260326.pdf
Règles extraites	3 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Collonges-au-Mont-d'Or

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Radon, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	10 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	20 mars 2001
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/collonges-au-mont-d-or-69063>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Collonges-au-Mont-d'Or : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

1 plan
Inondation
Catégorie 3 : teneurs en uranium plus élevées
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UCe4a, UCe4b, UEi2, UL, UPp, URc1b, URc2c, URi1c, URi2c, URi2d, URM1, URM2b, URM2d, USP, AU1, AU2, AUCE4a, AUCE4b, AUEi2, AURM2b

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

69063
69660
Métropole de Lyon
Rhône
Auvergne-Rhône-Alpes

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

66 zones
66 zones
66 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Fontaines-sur-Saône (1,2 km)
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (2,1 km)
Caluire-et-Cuire (2,3 km)
Saint-Romain-au-Mont-d'Or (2,4 km)
Rochetaillée-sur-Saône (2,7 km)
Sathonay-Camp (2,9 km)
Fontaines-Saint-Martin (3,0 km)
Saint-Didier-au-Mont-d'Or (3,3 km)
Couzon-au-Mont-d'Or (3,6 km)
Sathonay-Village (4,1 km)
Rillieux-la-Pape (4,2 km)
Lyon 4e Arrondissement (4,4 km)
Fleurieu-sur-Saône (4,5 km)
Lyon 9e Arrondissement (4,5 km)
Champagne-au-Mont-d'Or (4,8 km)
Lyon 6e Arrondissement (4,9 km)
Cailloux-sur-Fontaines (5,4 km)
Albigny-sur-Saône (5,4 km)

50 zones
113 zones
151 zones
41 zones
38 zones
52 zones
62 zones
98 zones
42 zones
50 zones
122 zones
60 zones
49 zones
166 zones
49 zones
35 zones
69 zones
51 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/collonges-au-mont-d-or-69063>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.